APRIL: Communiqué de presse

APRIL indique avoir conclu ce jour avec l'administration fiscale française un accord relatif à la proposition de rectification faisant suite aux investigations portant sur la territorialité de l'activité de réassurance de sa filiale Axeria Re, implantée à Malte. Cet accord est définitif et conduit APRIL à inscrire dans ses comptes, en sus de la provision de 20M€ déjà constatée, une charge non courante de 21,1 M€ pour l'exercice 2019.

CONTACTS

Analystes et investisseurs

Guillaume Cerezo : +33 (0)4 72 36 49 31 / +33 (0)6 20 26 06 24 - guillaume.cerezo@april.com

Presse

Samantha Druon: +33 (0)7 64 01 74 35 - samantha.druon@insign.fr

Ce communiqué contient des éléments prospectifs qui sont basés sur des appréciations ou des hypothèses raisonnables à la date du communiqué qui pourraient évoluer ou être modifiées en raison, en particulier, d'aléas ou d'incertitudes et de risques liés à l'environnement économique, financier, réglementaire et concurrentiel, des risques exposés dans le Document de Référence 2017 et aux éventuels risques inconnus ou non significatifs à ce jour qui pourraient survenir ultérieurement. La Société s'engage à publier ou communiquer d'éventuels rectificatifs ou mises à jour de ces éléments dans le cadre de l'obligation d'information périodique et permanente à laquelle est soumise toute société cotée.

À propos du groupe APRIL

Créé en 1988, APRIL est un groupe international de services en assurance implanté dans 28 pays, dont l'ambition est de proposer à ses clients une expérience de l'assurance plus facile et plus accessible. Ses 3 900 collaborateurs conçoivent, distribuent et gèrent des solutions spécialisées d'assurance (santé-prévoyance, dommage, mobilité et protection juridique) ainsi que des prestations d'assistance pour ses partenaires et clients - particuliers, professionnels et entreprises. Coté sur Euronext Paris (Compartiment B), le groupe a réalisé en 2018 un chiffre d'affaires de 997,2 millions d'euros.

